

**Condition Générales de Vente
suivi du règlement intérieur de l'association :**

NB : Ces conditions générales de vente et règlement sont acceptés lors du paiement de votre adhésion / cotisation en ligne via helloasso.

Activités YOGA DU SON et DANSE STREETJAZZ

CARACTERISTIQUES DE LA PRESTATION YOGA DU SON :

Chant du monde - yoga du son amène harmonie, un° corps/esprit et transformat° intérieure à son rythme. mantras, chants, sons répétés ensemble tout en étant libres et guidés. ça permet l'explorat° de la voix et le lâcher-prise.

Transmission orale lors du cours.

Si intéressé, possibilité de prendre l'option « mantras écrits » (voir ci-dessous)

Inscript° nécessaire.

2 mardi/mois à 20h30 à Saint-Hélen.

Durée : 1h15 Pr adhés° annuelle av. v.14/06/24, utiliser code promo.

Les dates : 17/09, 24/09, 1/10, 15/10, 5/11, 19/11, 3/12, 17/12, 7/01/25, 21/01, 4/02, 25/02, 11/03, 25/03, 1/04, 22/04, 6/05, 20/05, 3/06, 17/06.

Adhésion & Initiation - 1 mois de découverte (selon dates définies)

TARIFS DES ADHESIONS / COTISATIONS :

Adhésion & Initiation - 1 mois de découverte (selon dates définies)

Vous souhaitez découvrir. C'est ce tarif pour réserver et découvrir le yoga du son (1 mois soit 2 dates selon calendrier) Adhésion est déduite du montant de la cotisation à l'année si vous souhaitez vous inscrire suite à la séance. 35€

YOGA DU SON ANNEE 2024-25

2 RDV par mois de septembre à juin (hors vacances scolaires) voir calendrier joint suite au règlement de la cotisation. 1er cours le mardi 17 septembre 2024. 1 mardi sur 2 hors vacances scolaires - jusqu'au 17 juin 2025. cours d'1h15. 260€

YOGA DU SON 2024-25 (Paiement 1/2)

En 2 fois : payer une partie en juin et l'autre en septembre pour valider votre cotisation. Utiliser votre code promo maintenant. Un email fin août vous invite à payer le reste de la cotisation avant la 1ère séance de l'année. 1ère partie engagée. 130€

Yoga du son (paiement 2/2)

Pour ceux qui paient en 2 fois. Paiement de août - septembre 2024. 130€

Option : mantras écrits : 34 €

OPTION individuelle VALABLE POUR ADHESION A L'ANNEE UNIQUEMENT. Tous les mois et demi dès octobre, un fichier pdf vous est envoyé avec les principaux mantras travaillés ensemble (par email).

CODE PROMO :

- **pour les adhérents de l'année précédente : -10 % (valable pour acti yoga du son et streetjazz sur une activité. Si combiné, promo non valable).**

- **pour les adhérents – initiés (1^{er} tarif) qui souhaitent prendre la cotisation à l'année : code promo (qui déduit le prix de l'adhésion – initiation) envoyé à l'issue de leur 2ème séance.**

MODALITES DE PAIEMENT :

via la plateforme participative helloasso.

- **Possibilité de payer en 2 fois la cotisation** (fin juin et septembre, avant le début de la première séance pour bénéficier de la promo).

- **Facilitation de paiement :** Si besoin de plusieurs mensualités, contacter assobienetre talents@gmail.com.

Pas de remboursement possible.

1 mois de découverte de l'activité (tarif ci-dessus) pour participer aux 2 séances du mois est possible. A l'issue, la personne s'engage sur l'année si elle souhaite. La personne qui contracte une cotisation pour le yoga du son accepte l'engagement financier sur l'ensemble de la durée de la cotisation.

CGV Danse Streetjazz en page 2 / Règlement intérieur en page 3

CARACTERISTIQUES DE LA PRESTATION DANSE STREET JAZZ : Diplômée Chorégraphe, Concepteur de spectacles, Pauline Racinne propose ses cours jeunes-adultes (+10ans) à la salle Coëtquen, à St Hélien le mardi à 19h20. Un cours d'1h qui permet de développer souplesse, précis° du schéma corporel, travail du corps, tonicité, sens du rythme, coordination, esprit d'équipe grâce à des exercices diversifiés. Puis l'apprentissage de chorégraphies pour acquérir de la technique et évoluer au fur et à mesure.

Cotisation danse streetjazz Adultes - 190€

Cotisation danse streetjazz Jeunes (10-18 ans) 170€

Cotisation combiné danse streetjazz / yoga du son

1er cours le mardi 17 septembre 2024 jq'au 17 juin 2025.

DANSE STREETJAZZ : Cours hebdomadaire de danse 19h20 – 20h20 & YOGA DU SON : 2 RDV par mois de sept. à juin (hors vacs) 1 mardi/2 (hors vacs scolaires) 20h30-21h45 : 405€

Possibilité en 3 fois : 135€ x3 : 405€.

(1er paiement en juin, puis le 2ème en août et 3ème en septembre).

Un rappel vous est envoyé pour les paiements suivants.

CODE PROMO :

- **pour les adhérents de l'année précédente : -10 % (valable pour acti yoga du son et streetjazz sur une activité. Si combiné, promo non valable).**

MODALITES DE PAIEMENT :

via la plateforme participative helloasso.

- **Possibilité de payer en 2 fois la cotisation** (fin juin et septembre, avant le début de la première séance pour bénéficier de la promo).

- **Facilitation de paiement :** Si besoin de plusieurs mensualités, contacter assobienetretalents@gmail.com.

Pas de remboursement possible.

1 séance d'essai est offerte. A l'issue, la personne s'engage sur l'année si elle souhaite. La personne qui contracte une cotisation pour la danse streetjazz accepte l'engagement financier sur l'ensemble de la durée de la cotisation.



Bien-être & talents

Info - résa : 06 59 71 24 50

www.bien-etre-talents.com

Règlement intérieur en page 3

Règlement intérieur des cours proposés par Pauline Racinne

- Pour participer aux séances, l'adhérent doit être à jour de sa cotisation.
- Être présent et ponctuel aux séances
- Si empêchement, prévenir l'intervenante au 06 59 71 24 50 dès que possible par SMS – concerne les groupes inférieurs à 10 participants.

- Apporter son matériel spécifique à l'activité / être en tenue approprié :
 - Danse street jazz : pieds nus ou en chaussettes – tenue souple – bouteille d'eau
 - Yoga / Yoga du son : tapis de sol ou coussin de méditation (zafu) – plaid – bouteille d'eau
 - Fit'danse : chaussures type « running » avec bon amorti – tenue souple – serviette – eau

- L'intervenante veille à poser le cadre de l'activité pour la sécurité des participants. Il est important de respecter les règles / consignes énoncées et si des questions se posent, c'est le rôle de l'intervenante d'y répondre et de trouver des solutions pour une bonne évolution dans la pratique.

- La responsabilité de chacun implique que chaque personne s'occupe de soi, en son nom et que chacun est libre de s'exprimer dans la limite du respect des autres.

- Si des remarques ou demandes sont à effectuer, merci de privilégier la fin du cours et de le faire en aparté avec l'intervenante.

- L'intervenante se réserve le droit d'utiliser les moyens qu'elle juge nécessaires pour une belle avancée harmonieuse de la pratique collective.

- Les enregistrements (audio, photo et vidéo) sont interdits.

- A votre arrivée dans l'association, un document pour le droit à l'image et enregistrement audio / vidéo dans le but de promouvoir l'activité sur les réseaux sociaux et sur la chaîne youtube de l'association.

Merci de votre compréhension.



Bien-être & talents

Info - résa : 06 59 71 24 50

www.bien-etre-talents.com